RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 17/09/2018 - MIS À JOUR LE 23/04/2021

Changement de la dénomination de CREON 12 000 U, gélule gastro-résistante en CREON 10 000 U, gélule gastro-résistante

La dénomination de la spécialité CREON 12 000 U est modifiée en CREON 10 000 U, afin de mieux refléter l'activité lipolytique réelle de la pancréatine contenue dans les gélules.

Il n'y a aucune différence entre CREON 12 000 U et 10 000 U :

- la composition du médicament demeure inchangée ;
- ce changement de dénomination ne nécessite pas de modifier la posologie ;
- aucune modification de la prise en charge clinique des patients n'est nécessaire.

Pendant une période transitoire, il peut y avoir coexistence des boîtes CREON 12 000 U avec des boîtes CREON 10 000 U. Pendant cette période, les boîtes sont interchangeables.

Changement de la dénomination de CREON 12 000 U, gélule gastro-résistante en CREON 10 000 U, gélule gastro-résistante - Lettre aux professionnels de santé

Creon® 12 000 U devient...Creon® 10 000 U - Information pour les patients